



Congress of the
Philippines

Parliament and the budgetary process, including from a gender perspective

Regional seminar for ASEAN+3 Parliaments
Manila (Philippines) 23-25 July 2002



Inter-Parliamentary
Union

Rapport général

Rapporteur : Sénateur Ramon B. Magsaysay jr.(Philippines)

Le Séminaire à l'intention des Parlements de la région ASEAN+3 sur le thème "Parlement et processus budgétaire, notamment une perspective d'équité entre hommes et femmes" s'est tenu à Manille, du 23 au 25 juillet 2002. Il était organisé conjointement par le Congrès des Philippines et l'Union interparlementaire avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Institut de la Banque mondiale.

Cette réunion a offert à des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires de 11 pays (Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande, Timor oriental et Viet Nam) la possibilité de mieux comprendre le processus budgétaire et de mieux maîtriser les outils dont ils disposent pour bâtir le budget de l'Etat. On y a en outre débattu de la nécessité de veiller à ce que les budgets nationaux tendent à l'équité entre hommes et femmes, ainsi que des moyens de prendre en considération la situation et les intérêts propres aux hommes comme aux femmes dans la société.

Les participants ont abordé les thèmes suivants : le budget - but, structure et terminologie; rôles respectifs du Gouvernement et du Parlement dans le processus budgétaire; transparence dans le processus budgétaire : contrôle parlementaire du budget - lecture, analyse et questions parlementaires; outils et mécanismes parlementaires : la vérification des comptes publics; prise en compte de la problématique hommes/femmes dans le budget; mécanismes et méthodes pour élaborer un budget qui tienne compte de l'équité entre hommes et femmes.

Le séminaire a bénéficié de la contribution des personnalités suivantes :

- Mme Emilia Boncodin, Secrétaire d'Etat au Budget des Philippines
- Mme Winnie Byanyima, parlementaire (Ouganda)
- M. Paul East, ancien député (Nouvelle-Zélande)
- M. Rick Staphenurst, expert en gestion publique, Division Gouvernance, Régulation et Finance de la Banque mondiale
- Mme Aurora Javate de Dios, Présidente de la Commission nationale de la condition des femmes philippines (NCRFW)
- Mme Remedios Rikken, Directrice des opérations (CAPWIP)
- Mme Amelou Benitez Reyes, Commissaire, Commission nationale de la condition des femmes philippines (NCRFW)
- M. Paul Sinnapan, Secrétaire général, Centre de crédit mutuel (Malaisie)

Le séminaire a été ouvert par M. Franklin M. Drilon, Président du Sénat des Philippines, en présence du Président de la Chambre des députés des Philippines, M. José de Venecia jr., de l'Administrateur du PNUD, M. Mark Malloch Brown, du représentant de l'Institut de la Banque mondiale, M. Rick Staphenurst, et du représentant du Secrétaire général de l'Union interparlementaire, M. Martin Chungong.

Résumé des débats : thèmes et grands axes

On trouvera exposés ci-après certains des grands thèmes qui ont fait l'objet des débats ainsi que divers points d'accord sur le budget et la participation du Parlement, y compris dans une perspective d'équité entre hommes et femmes.

LE BUDGET NATIONAL

Définitions

- Le budget national est la déclaration de politique générale la plus importante qu'un gouvernement puisse faire. Loin d'être une simple compilation de recettes et de dépenses, il est le schéma directeur de la politique sociale et économique d'un pays.
- Il fixe, de manière éminemment concrète, le cap que devront suivre les politiques nationales et définit le cadre d'action et les incidences financières des programmes et projets publics durant l'exercice budgétaire, et il recense les ressources requises pour les mettre en oeuvre.
- Le budget national est ainsi l'indicateur fondamental de ce que le Gouvernement fait et des objectifs qu'il s'est fixés.
- Au-delà des chiffres apparaît ce qui est l'essence même du budget, à savoir un plan et un programme d'action concret indiquant à quelles activités le Gouvernement affectera des ressources pour atteindre ses objectifs de développement, quels secteurs de l'économie devront financer ces activités, comment le Gouvernement réagira aux ralentissements économiques à court terme et qui seront les bénéficiaires directs et indirects des services publics.

Les fonctions du budget

- Le budget national remplit des fonctions critiques pour le développement et l'essor d'un pays.
- Ces fonctions sont :
 - L'attribution des ressources (biens et services publics) aux secteurs prioritaires;
 - La répartition de la richesse et des recettes (réduction des inégalités entre ménages et entre groupes socio-économiques, et en leur sein);
 - La stabilisation de l'économie (assurer la croissance; réduire les déficits budgétaires, stabiliser les prix, autrement dit s'efforcer d'atteindre des objectifs macro économiques).Dans l'accomplissement de ces fonctions, le budget peut affecter différemment femmes et hommes, filles et garçons.
- Il faut concilier stabilité économique du budget et nécessité de disposer de ressources suffisantes (y compris de sources externes) pour assurer la fourniture et le développement des services essentiels, particulièrement en matière sociale.
- Le budget est aussi un excellent outil pour assurer ordre et harmonie dans la société. Il impartit cohérence et discipline à l'action du Gouvernement.
- C'est en outre un indicateur de l'efficacité de l'action du Gouvernement et l'aune à laquelle se mesure sa transparence et la qualité de son fonctionnement. Même si l'idée du budget comme indicateur d'efficacité est encore relativement nouvelle dans bien des pays en développement, elle s'affirme chaque jour davantage du fait de l'exigence croissante de transparence qui se manifeste vis-à-vis des gouvernements.

Le processus budgétaire

- Le cycle budgétaire comprend les grandes étapes suivantes :
 - Planification/élaboration;
 - Adoption;
 - Exécution;
 - Contrôle et vérification.

NATURE ET STRUCTURE DU BUDGET

Même si la forme que revêtent les budgets nationaux varie d'un pays à l'autre et d'un système à l'autre, on y trouve généralement une déclaration de politique générale, un inventaire des priorités et des programmes, la répartition/attribution des ressources correspondantes ainsi que les rapports d'exécution/évaluation du budget de l'exercice précédent.

De plus en plus, les projets de budget annuels sont assortis de cadres pluriannuels de programmation des dépenses.

A. Recettes budgétaires

a) Impôt

- Il faut mettre en place des régimes d'imposition qui assurent des recettes budgétaires suffisantes.
- Pour réduire la pression fiscale sur l'ensemble de la population, il est possible d'élargir l'assiette de l'impôt.
- Les services de perception de l'impôt doivent aussi être à l'écoute des contribuables.

b) Emprunts

- L'emprunt est souvent une ressource budgétaire importante. Il permet de mobiliser les ressources complémentaires indispensables au développement socio-économique d'un pays mais il faut veiller à ce que la proportion des emprunts dans le budget soit raisonnable et ne compromette pas tout développement futur. Il appartient à chaque pays de déterminer un niveau acceptable d'endettement.
- Une plus grande participation parlementaire à la gestion de la dette publique est souhaitable. En la matière, on estime généralement que le Parlement devrait être habilité à approuver les emprunts avant leur lancement. En conséquence, le Parlement devrait recevoir des informations détaillées sur :
 - Le volume des emprunts;
 - Leur finalité;
 - Leur impact sur les bénéficiaires directs, hommes et femmes, garçons et filles, et société dans son ensemble;
 - Les contraintes éventuelles;
 - Les conditionnalités imposées par les établissements prêteurs.

B. Affectations budgétaires

- Les ressources budgétaires doivent certes être allouées à des secteurs prioritaires précis recensés par le Gouvernement mais il faut faire preuve de souplesse afin de permettre une mobilisation de ressources en cas de situations imprévues, notamment urgences et catastrophes.

- En outre, il faut prévoir une certaine latitude pour les réaffectations de ressources entre postes budgétaires et pour l'exécution du budget, sous réserve que le Parlement autorise et contrôle pareilles réaffectations.
- Les participants au Séminaire ont débattu des expériences instructives de certains pays où le Parlement a, de plus en plus, le pouvoir d'augmenter ou de diminuer les budgets alloués aux ministères.

C. Décentralisation du budget

- Ces dernières années, la décentralisation et la dévolution aux administrations territoriales de certaines fonctions jadis centralisées ont été des éléments importants de la réforme du secteur public de nature à accroître l'efficacité budgétaire. Cette évolution a entraîné une série de changements dans l'élaboration des budgets centraux.
- L'attribution de moyens plus importants aux collectivités locales y a encouragé l'innovation et le dynamisme et une plus grande efficacité dans la fourniture des prestations publiques essentielles, domaine où les services centralisés brillaient peu.
- La décentralisation de la gestion du budget se traduit généralement par une répartition plus équitable des ressources et permet de répondre plus équitablement aux attentes des groupes minoritaires et défavorisés.
- L'exécution par le secteur privé et les ONG de projets financés par l'argent public est souvent gage d'économie et permet de dispenser des prestations à moindre coût, notamment en matière sociale. Toutefois, on ne peut garantir un accès plus large et plus équitable aux services sociaux que s'il existe des cadres de régulation.
- La mise en place d'unités budgétaires décentralisées doit s'accompagner de la création de mécanismes de contrôle et de transparence.

LES ACTEURS DU PROCESSUS BUDGETAIRE ET LEURS ROLES RESPECTIFS

Les rôles respectifs du Parlement et du Gouvernement dans le processus budgétaire reposent sur la division traditionnelle des pouvoirs entre Exécutif, Législatif et Justice. La collaboration entre les deux premières branches dans le travail budgétaire se traduit par une meilleure gouvernance et un renforcement de la démocratie. De plus en plus, le rôle critique que la société civile joue dans le processus budgétaire est validé et encouragé.

Rôle du Gouvernement

- La branche exécutive a pour principales responsabilités :
 - La planification et l'élaboration du budget (définition des priorités; conception de programmes pour donner corps à ces priorités et attribution de ressources à ces programmes);
 - L'exécution du budget;
 - Le contrôle de l'exécution du budget et la mise en oeuvre de vérifications internes et d'une discipline budgétaire ainsi que la transparence;
 - L'établissement de rapports sur l'exécution du budget.

Rôle du Parlement

- En règle générale, le Parlement a des fonctions d'autorisation, de contrôle et de régulation dans le processus budgétaire, ce qui en assure la transparence. Il examine et approuve les prévisions budgétaires et autorise les dépenses leur correspondant, et le Gouvernement doit lui rendre compte de la mise en oeuvre des prévisions et de l'utilisation des moyens correspondants.
- En tant qu'instance représentative du peuple, le Parlement est l'institution compétente pour veiller à ce que le budget opère la meilleure synthèse entre besoins de la nation et ressources disponibles.
- Une plus forte implication du Parlement dans le processus budgétaire est le gage d'une meilleure politique économique nationale. Elle se traduit par une plus grande transparence de l'action gouvernementale, un consensus national plus solide quant aux politiques macro-économiques et des possibilités accrues de participation sociale.
- Lorsque le Gouvernement prend la peine d'informer le Parlement de ses intentions, il permet à ce dernier d'engager un débat utile grâce auquel la politique adoptée et mise en oeuvre par le Gouvernement reflète mieux les aspirations des citoyens. Par contre, lorsque l'on n'associe le Parlement au processus budgétaire que dans la phase finale, on engendre généralement une confrontation stérile.
- Dans certains systèmes, le Parlement est habilité à intervenir dès la phase d'élaboration du budget et les priorités nationales et locales sont ainsi intégralement prises en considération.
- A cet égard et en matière de consensus national et de proximité, les parlements et les parlementaires ont aussi un rôle central à jouer. Les parlementaires peuvent agir au niveau national et local pour associer divers groupes de la société civile, y compris ceux qui représentent les pauvres et les déshérités, au processus budgétaire et compenser ainsi l'accès privilégié qu'ont les classes riches à l'influence politique.
- La tenue, au niveau local, de forums économiques nationaux et d'auditions des commissions parlementaires peut aussi contribuer à l'édification d'un consensus public sur le budget.
- Dans certains cas, les parlements ont même accès à des sources d'information et des analyses non orthodoxes et aux informations et positions émanant de groupes et associations de la société civile. Enfin, travailler en étroite collaboration avec les diverses associations patronales et syndicales aide aussi à édifier un consensus et à associer les partenaires sociaux aux grandes orientations publiques et aux grands choix budgétaires.

Le rôle de la société civile dans le cadre d'une approche démocratique renforcée du processus budgétaire

- La vague de démocratisation de ces dernières années a rendu encore plus nécessaire et plus souhaitée une participation élargie et approfondie de tous les secteurs de la société à la gestion de la chose publique.
- Le rôle de la société civile dans certaines phases du processus budgétaire n'a cessé de s'amplifier dans le monde entier. Cette évolution a en outre donné aux militants de l'égalité entre hommes et femmes la possibilité de faire entendre leur voix.
- La participation de la société civile doit être encouragée et soutenue tant par l'Exécutif que par le Parlement.

- Au stade de l'élaboration du budget, le Gouvernement peut tirer profit de l'apport de la société civile, dont les associations et groupes de femmes, gage de la convergence des priorités gouvernementales et des intérêts des divers secteurs de la société et de leur mise en oeuvre à leur profit. Sur ce point, la coopération avec les ministères doit être renforcée; la participation à des auditions organisées par les ministères pendant au stade de l'élaboration de budget est l'un des moyens d'y parvenir.
- En tant que représentants du peuple, les parlementaires se doivent de consulter régulièrement la société civile et d'en relayer les préoccupations auprès des gouvernants afin qu'elles soient prises en considération dans le débat sur l'élaboration du budget. Les parlementaires doivent donc organiser des forums, au niveau national et local, à l'occasion desquels la société civile, hommes et femmes, peut être amplement consultée sur les priorités à fixer dans le budget.
- La faculté pour le Parlement de conduire ses propres recherches et de procéder à ses propres analyses, y compris par la collecte de données faisant apparaître les écarts hommes/femmes, peut être renforcée par l'apport des organisations non gouvernementales, du monde universitaire et des organismes professionnels.
- Dans certains pays, le Parlement a mis en place un système permettant la soumission de contributions individuelles, qui sont examinées avec sérieux par les parlementaires et permettent aux citoyens ordinaires de participer utilement à l'élaboration des politiques.
- Il faut approfondir la culture économique de tous les acteurs sociaux afin qu'ils comprennent mieux les enjeux budgétaires et puissent ainsi participer au débat sur le budget.

TRANSPARENCE

Comme on l'a vu plus haut, c'est d'abord au Parlement qu'incombe la responsabilité d'assurer la transparence du processus budgétaire.

- Pour qu'un processus budgétaire soit démocratique, il faut qu'il soit transparent.
- Dans ce contexte, la transparence est définie comme l'obligation qu'ont les gouvernements de répondre de leurs actes, associée à leur capacité à répondre aux questions du Parlement. Plus concrètement, la transparence financière est le rapport entre l'Exécutif et le Législatif fondé sur l'obligation fiduciaire du Gouvernement d'assumer la responsabilité de la gestion et de l'utilisation des fonds publics en fonction d'attentes définies en commun.
- Le Parlement confère des responsabilités à l'Exécutif et, dans le même temps, attend de lui qu'il lui rende compte. En même temps, des instances de contrôle – principalement les chambres des comptes – examinent l'action de l'Exécutif et, à leur tour, font rapport au Parlement.
- Pour qu'il y ait transparence, il faut que :
 - Le budget et les prévisions soient, sur le fond et dans la forme, détaillés et clairs;
 - Les rapports gouvernementaux soient présentés en temps utile et fassent une présentation fidèle des faits; on a constaté de manière générale que lorsque les budgets sont assortis d'une programmation pluriannuelle, le Parlement saisit mieux la stratégie économique à long terme du Gouvernement, d'où une plus grande lisibilité de l'action gouvernementale.
 - Les rapports des instances publiques de contrôle des comptes soient pertinents;

- Le contrôle parlementaire soit ouvert (c'est-à-dire qu'il encourage la participation publique), déterminant et utile.
- Ce système repose sur le droit à l'information. Pour que la gestion budgétaire et le contrôle de l'action gouvernementale soient efficaces, il faut impérativement que l'information concernant le processus budgétaire soit accessible et soit divulguée par les gouvernements. Il faut décourager la tradition de confidentialité en matière budgétaire parfois suivie par les gouvernements en inscrivant le droit à l'information dans la Constitution et dans la loi.

La vérification des comptes de la Nation

- La vérification des comptes publics est un instrument clef pour assurer la transparence du processus budgétaire. Elle a pour objet de garantir que toute dépense budgétaire est dûment autorisée, effectuée dans le but autorisé et dûment comptabilisée. Elle a aussi pour objet de garantir l'exactitude des informations fournies par le Gouvernement.
- Dans la plupart des pays, une instance suprême (Cour des comptes) remplit cette fonction; il est souhaitable qu'elle soit indépendante de la branche exécutive.
- Pour que la Cour des comptes puisse fonctionner de façon indépendante et efficace, il faut qu'elle soit présidée par un expert, nommé en toute indépendance (souvent, il est nommé par le Parlement et ne peut être révoqué qu'avec son accord). Cette instance doit être dotée d'un personnel compétent en nombre suffisant ; elle doit veiller à garantir la qualité des prestations et doit pouvoir faire rapport au Parlement en temps utile.
- La fonction de vérification des comptes publics gagne en efficacité lorsqu'il y a publicité des rapports établis par les instances qui en ont la responsabilité. Celles-ci doivent édifier des relations de confiance avec les médias pour que ces derniers rendent compte fidèlement de leur travail.
- Il faut impérativement que le Parlement soit habilité à examiner, dans des délais raisonnables, les rapports d'audit, et à proposer les mesures qui s'imposent pour mettre fin à toute pratique répréhensible dans la gestion de budget, notamment par des sanctions à l'encontre des agents de l'Etat qui s'en rendraient coupables.

Autres outils et mécanismes à la disposition du parlement pour garantir la transparence.

Les moyens mis à disposition des parlements pour garantir la transparence sont généralement consacrés par la Constitution, par des lois et par les règlements (règlement intérieur, règles de procédure) du Parlement. Ces outils et mécanismes sont les suivants :

- Les commissions parlementaires (particulièrement les commissions des finances/du budget, les commissions des comptes publics et autres commissions dont le mandat recoupe celui d'un ministère) sont un instrument essentiel du contrôle parlementaire du budget. Elles jouent un rôle important dans la coordination de la réponse parlementaire aux priorités que se fixe le Gouvernement.
- Les sessions des commissions et les sessions plénières du Parlement sont des forums utiles et efficaces pour demander des comptes au Gouvernement par le biais des séances des questions au Gouvernement, et aux différents agents de l'Etat sur leur action.
- Dans nombre de pays, les travaux des commissions sont ouverts au public et le Parlement encourage la participation de la société par des auditions publiques, par une action d'information auprès des associations et autres structures de la société civile, et par des partenariats avec les organisations non gouvernementales d'action et de réflexion en matière sociale.

- Une bonne part des outils d'analyse et d'information indispensables pour analyser efficacement le budget est fournie par un office budgétaire parlementaire (employant des économistes, sociologues et autres experts) et/ou par des services de recherche dotés de moyens suffisants.
- Comme on l'a vu plus haut, les associations, les établissements universitaires, les organismes professionnels, les syndicats et autres entités du corps social sont une source importante d'information sur l'action du Gouvernement, au niveau local, et peuvent contribuer à cette plus forte sensibilisation du public qu'exige la transparence.

Le rôle particulier de l'opposition

- Une opposition réelle, apte à participer au processus budgétaire, est nécessaire pour garantir la transparence. De fait, dans nombre de parlements, c'est à l'opposition qu'il incombe de demander au Gouvernement de rendre compte de son bilan.
- Il faut que le règlement intérieur du Parlement laisse à l'opposition une marge de manœuvre suffisante pour qu'elle puisse s'exprimer et participer au processus de prise de décisions. Aussi faut-il le remanier régulièrement avec le concours de l'opposition.
- Dans nombre de parlements, les commissions de contrôle clefs, comme celles du budget et/ou des comptes publics, sont présidées par l'opposition.

LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS RELATIVES AU "GENRE" DANS LE BUDGET COMME MOYEN DE PARVENIR A UN DEVELOPPEMENT EQUITABLE ET A L'EFFICACITE ECONOMIQUE

Il est désormais communément admis qu'un processus budgétaire qui prend en compte les questions relatives à l'équité entre hommes et femmes (approche qui tient compte du "genre") non seulement répond aux exigences des droits de l'homme mais favorise un développement économique équitable.

Notions fondamentales

- Les mots "sexe" et "genre" ne sont pas synonymes. Le mot "sexe" renvoie à des différences biologiques, difficilement modifiables. Quant au mot "genre", il désigne des différences sociales qui sont, elles, modifiables puisque l'identité des hommes et des femmes, les rôles des uns et des autres et les relations entre eux sont déterminés par la société.
- Les politiques qui ne tiennent pas compte des problématiques liées au "genre" (dites "politiques neutres") n'ont pas le même impact sur les femmes que sur les hommes, puisque femmes et hommes jouent des rôles différents dans l'économie et dans la société. Toute bonne politique suppose une compréhension des incidences vraisemblablement différentes qu'elle aura sur l'un et l'autre sexe et tout bon responsable public doit s'efforcer de mieux formuler les politiques publiques pour atteindre des résultats de nature à répondre équitablement aux attentes des femmes et des hommes, des filles et des garçons, toutes catégories économiques confondues. Méconnaître les rôles et besoins propres aux femmes dans l'économie et la société compromet l'efficacité de certaines politiques publiques.
- Les questions liées au "genre" sont omniprésentes dans la vie des femmes et des hommes car c'est le "genre" qui détermine en grande partie nos perspectives, notre accès aux ressources et nos besoins.
- Les inégalités entre hommes et femmes sont non seulement injustes mais aussi coûteuses, pour les femmes bien sûr mais aussi pour les hommes, les enfants et la société tout entière.

Leur coût se traduit par une faible efficacité économique, une faible productivité, une population dont les aptitudes sont sous-exploitées et une société bloquée. Aussi l'analyse des incidences tant sur les hommes que sur les femmes, d'un projet de budget, est-elle une condition préalable à l'élaboration d'un bon budget.

- La "neutralité" d'un budget du point de vue des problématiques liées au "genre" ne signifie pas que ce budget n'aura pas une incidence très différente sur les femmes et sur les hommes appartenant à des groupes économiques/sociaux différents. L'approche "neutre" méconnaît pareille incidence parce qu'elle ne tient pas compte des rôles différents qu'hommes et femmes jouent dans l'économie et dans la société. Au lieu de la qualifier de "neutre", on devrait dire de cette approche qu'elle est insensible au "genre".
- Par budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre" on n'entend pas des budgets distincts pour les hommes et pour les femmes.
- Les budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre" visent à réduire les inégalités entre hommes et femmes. Ils tendent à disséquer le budget présenté par le Gouvernement en fonction de son impact sur différents groupes de femmes et d'hommes en tenant compte des relations entre hommes et femmes qui sous-tendent la société, des rôles des uns et des autres et de l'accès aux ressources. Ces budgets sont donc fondamentalement des instruments d'intégration de cette problématique dans l'ensemble des politiques, plans et programmes nationaux, et non des outils considérant les femmes comme un "groupe d'intérêt particulier" qu'il faudrait traiter séparément.

Mécanismes et outils d'élaboration de budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre"

- Nombre de pays allouent désormais un certain pourcentage de leurs ressources budgétaires aux programmes liés aux problématiques "genre". Le cas des Philippines où, depuis 1994, toutes les instances gouvernementales doivent allouer au moins 5% de leur budget aux programmes liés au "genre" a été débattu par le séminaire.
- Toutefois, les débats du séminaire ont montré qu'il fallait aller plus loin pour que les questions de "genre" soient prises en considération par chaque ministère dans tous les programmes et dans les moyens qui leur sont affectés.
- Pour analyser l'impact du budget sur les hommes et les femmes (approche tenant compte des problématiques liées au "genre"), il faut d'abord analyser les textes d'orientation générale. Pareille analyse se concentre sur les rôles différents que jouent les femmes et les hommes dans l'économie, y compris le travail ménager non rémunéré; les relations entre les sexes dans les ménages et les institutions publiques et les différences en matière d'accès aux ressources et de maîtrise des ressources entre femmes et hommes, filles et garçons.
- A cette fin, les statistiques faisant apparaître les écarts entre hommes et femmes sont nécessaires pour démystifier la neutralité apparente des budgets. Pareilles données permettent notamment aux analystes de montrer en quoi les politiques en matière d'industrialisation, d'imposition, d'éducation, d'emploi ou de commerce ont des effets différents sur les femmes en raison de la place différente qu'elles occupent dans la famille et dans l'économie.

Le rôle des parlements dans l'élaboration de budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre"

- Les parlements doivent veiller à ce que les commissions de contrôle soient destinataires et utilisatrices des recommandations issues de la recherche sur la composante «genre» des

budgets dans le débat budgétaire. En la matière, le personnel parlementaire doit être incité à collecter pareilles données et les mettre à la disposition des parlementaires.

- Parlements et gouvernements doivent instaurer une collaboration et nouer des partenariats avec la société civile, en particulier avec tous ceux qui militent pour des budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre" et qui peuvent les aider à introduire la notion de "genre" dans leur analyse et leur travail budgétaire. Dans certains cas, les promoteurs de la notion de ce type de budget ont été invités par les Ministères de finances à participer, à titre permanent, à leurs groupes de travail sectoriels sur le budget. Pareils groupes peuvent aussi faire bénéficier les commissions et le personnel parlementaire de leurs informations et de leurs compétences.
- Institutionnaliser l'approche dite de "genre" en matière de budget doit être un objectif des parlements et des gouvernements.
- Pour que politiques et budgets s'inscrivent dans une perspective qui tienne compte des problématiques liées à la notion de "genre", il faut encourager la création de commissions parlementaires qui soient chargées de cette problématique. La création de sous-commissions des commissions du budget peuvent aussi être des outils efficaces pour l'élaboration de budgets qui tiennent compte des problématiques liées au "genre".

* * *

CE DONT LE PARLEMENT A BESOIN POUR S'ACQUITTER DE SA FONCTION BUDGETAIRE

Pour que le Parlement joue un rôle utile dans le processus budgétaire, il faut que certaines conditions soient remplies.

- Un cadre constitutionnel et légal adapté (Constitution; lois; règlements intérieurs) doit être instauré qui permette au Parlement de fonctionner de façon libre et indépendante.
- Pareils textes doivent garantir que le Parlement reçoit du pouvoir exécutif ainsi que d'autres entités publiques des informations exactes qui lui permettent de prendre des décisions éclairées. Cela suppose notamment un accès à des sources d'information exhaustives et indépendantes (incluant des données ventilées hommes/femmes).
- Les parlements doivent disposer des ressources matérielles, humaines (personnel, experts, analystes issus de la société civile et du monde universitaire) et financières requises. En la matière, il est souhaitable que le Parlement fixe, vote et exécute son propre budget.
- En outre, il faut renforcer la capacité des parlementaires et du personnel parlementaire à analyser le budget, à dépouiller les rapports correspondants et à comprendre les grands enjeux économiques, notamment en prenant en compte les problématiques liées au "genre", dont la connaissance est cruciale pour un examen pertinent du budget. Une formation et un perfectionnement professionnels peuvent être requis. Les séminaires, à l'instar de celui qui nous réunit ici, sont très utiles à cet égard et doivent donc être encouragés.
- La formation du personnel parlementaire et des présidents de commissions à l'analyse des politiques et des budgets en fonction de la notion de "genre" est essentielle. Cela pourrait se faire au niveau régional en faisant appel à l'expertise et aux services d'une institution mondiale comme l'UIP.